

Mort à la loi

(Traduit de l'anglais)

C.H. Mackintosh

[Courts articles 9]

« Car moi, par la loi, je suis mort à la loi, afin que je vive à Dieu » (Gal. 2, 19). C'est une parole de poids, et bien nécessaire en ce moment. La compréhension spirituelle de la vérité présentée préservera l'âme de deux erreurs qui sont très courantes dans l'église professante — le légalisme d'un côté, et la licence de l'autre. Si nous devons comparer ces deux maux, si nous étions contraints de choisir entre eux, nous préfererions sans aucun doute le premier. Nous voudrions plutôt voir un homme sous l'autorité de la loi de Moïse, que quelqu'un qui vit dans l'iniquité et son propre plaisir. Bien entendu, nous savons qu'aucun des deux n'est juste et que le christianisme nous donne quelque chose de complètement différent, mais nous avons bien plus de respect pour un homme qui, ne voyant rien au-delà de Moïse et considérant la loi de Moïse comme la seule norme divine par laquelle sa conduite doit être réglée, s'incline dans un esprit de révérence devant son autorité, que pour quelqu'un qui cherche à se débarrasser de cette loi de manière à se plaire à lui-même. Grâce à Dieu, la vérité de l'évangile nous donne le divin remède pour les deux cas. Mais comment ? Nous enseigne-t-elle que la loi est morte ? Non ! Quoi donc ? Elle enseigne que le *croyant* est mort. « Par la loi, je suis mort à la loi ». Et dans quel but ? Afin de me plaire à moi-même ? Afin que je recherche mon propre profit et mon plaisir ? En aucun cas, mais « afin que je vive à Dieu ».

Là se trouve la grande vérité de toute importance — une vérité qui est à la base même de tout le système chrétien, et sans laquelle nous ne pouvons pas du tout avoir un juste sentiment de ce qu'est le christianisme. Ainsi, en Romains 7, nous lisons : « C'est pourquoi, mes frères, vous aussi, vous avez été mis à mort à la loi (non pas la loi qui est morte) par le corps du Christ, pour être à un autre (non pas à nous-mêmes, mais), à celui qui est ressuscité d'entre les morts, afin que nous portions du fruit pour Dieu » (v. 4). Et encore : « Mais maintenant nous avons été déliés de la loi, étant morts dans ce en quoi nous étions tenus, en sorte que nous servions en nouveauté d'esprit, et non pas en vieillesse de lettre » (v. 6)^[1]. Remarquez que c'est afin que nous servions, non pas que nous nous plaisions à nous-mêmes. Nous avons été délivrés du joug intolérable de Moïse, afin que nous portions le « joug aisé de Christ » [Matt. 11, 30], et non afin que nous donnions libre cours à la nature.

Il y a quelque chose de choquant, pour un esprit sérieux, dans la pensée que les hommes font appel à certains principes de l'évangile pour trouver un prétexte à la satisfaction de la chair. Ils veulent mettre de côté l'autorité de Moïse, non afin qu'ils puissent jouir de l'autorité de Christ, mais simplement pour satisfaire le moi. Mais c'est en vain. Cela ne peut se faire avec la moindre ombre de vérité, car il n'est jamais dit dans l'Écriture que la loi est morte ou a été abrogée, mais il est dit — et insisté de façon répétée — que le croyant est mort à la loi et mort au péché, afin qu'il puisse goûter la douceur de vivre pour Dieu, d'avoir son fruit en sainteté, et pour fin la vie éternelle [v. 22].

Nous recommandons vivement cet important sujet à l'attention du lecteur. Il le trouvera pleinement dévoilé en Romains 4 et 5, Galates 3 et 4. Une compréhension juste de celui-ci résoudra un millier de difficultés et répondra à un millier de questions, et délivrera l'âme d'une grande masse d'erreurs et de confusion. Que Dieu donne à Sa Parole puissance sur le cœur et la conscience !

1. ↑ La lecture en marge du verset 6 est sans aucun doute la bonne. Il est bon de remarquer cela, comme aussi la différence dans la manière dont l'apôtre utilise l'illustration. C'est le mari qui meurt, mais dans l'application, c'est le croyant, non la loi. En ne voyant pas cela, beaucoup ont été conduits à l'erreur d'enseigner que la loi est morte, alors qu'en 1 Timothée 1, 8, l'apôtre déclare expressément, non pas que la loi est morte, mais tout le contraire : « Nous savons que la loi est bonne, si quelqu'un en use légitimement ». Et comment doit-elle être utilisée légitimement ? « Sachant ceci, que la loi n'est pas pour le juste, mais pour les iniques ». Il est de la plus haute importance que le lecteur soit au clair à cet égard.